

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 21316
Numéro SIREN : 841 959 190
Nom ou dénomination : MARVAL

Ce dépôt a été enregistré le 01/09/2020 sous le numéro de dépôt 84764

MARVAL
Société par actions simplifiée
Au capital de 27.706 euros
Siège social : 62, rue Pierre Charon – 75008 Paris
841 959 190 R.C.S. Paris
(la "Société")

**PROCES-VERBAL DES RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 22 JUILLET 2020**

L'an deux mille vingt,

Le vingt-deux juillet,

Les associés de la Société (les "**Associés**") se sont réunis en assemblée générale à titre ordinaire dans les locaux du cabinet Volt Associés, situés au 49/51 Avenue George V - 75008 Paris (l'"**Assemblée Générale**") sur convocation de Ekita, K&Co, Monsieur Jean-Louis Tepper et Monsieur Thibault Manquin, représentant ensemble plus de quinze pour cent du capital social de la Société en date du 13 juillet 2020, afin de se prononcer sur l'ordre du jour suivant :

- constatation de la démission des membres du Comité d'Administration de la Société de leurs fonctions de membres du Comité d'Administration,
- à titre subsidiaire, révocation de Monsieur Paul-Stéphane Allegrini de ses fonctions de membre du Comité d'Administration,
- à titre subsidiaire, révocation de Monsieur Grégory Benac de ses fonctions de membre du Comité d'Administration,
- à titre subsidiaire, révocation de Monsieur Eric Cicéro de ses fonctions de membre du Comité d'Administration,
- à titre subsidiaire, révocation de Krzentowski Finance SARL de ses fonctions de membre du Comité d'Administration,
- à titre subsidiaire, révocation de Monsieur Thibault Manquin de ses fonctions de membre du Comité d'Administration,
- à titre subsidiaire, révocation de Benikita SAS de ses fonctions de membre du Comité d'Administration,
- détermination des Associés de la Société proposant la nomination de Monsieur Thibault Manquin en qualité de membre du Comité d'Administration et nomination de Monsieur Thibault Manquin en qualité de membre du Comité d'Administration,
- détermination des Associés de la Société proposant la nomination de Benikita SAS en qualité de membre du Comité d'Administration et nomination de Benikita SAS en qualité de membre du Comité d'Administration,
- détermination des Associés de la Société proposant la nomination de Krzentowski Finance SARL en qualité de membre du Comité d'Administration et nomination de Krzentowski Finance SARL en qualité de membre du Comité d'Administration,
- constatation de la démission de Monsieur Thibault Manquin de ses fonctions de Directeur Général Délégué,
- nomination de Monsieur Alain Krzentowski en qualité de Directeur Général Délégué, et
- pouvoirs pour formalités.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chacun des membres de l'Assemblée Générale en entrant en séance figurant en **Annexe 1** du présent procès-verbal.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président, permet de constater que les Associés présents ou représentés détiennent 27.706 actions ayant des droits de vote, soit 100% des actions émises.

Le Président fait observer que la présente Assemblée Générale a été convoquée conformément aux statuts de la Société (les "**Statuts**") et à la législation en vigueur.

L'Assemblée Générale, pouvant ainsi valablement délibérer, est déclarée régulièrement constituée.

Le président de la Société (le "**Président**") dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée Générale :

- une copie de la convocation adressée à chaque associé ;
- la lettre de Monsieur Thibault Manquin de ses fonctions de membre du Comité d'Administration de la Société ;
- la lettre de Krzentowski Finance SAS de ses fonctions de membre du Comité d'Administration de la Société ;
- la lettre de Monsieur Eric Cicero de ses fonctions de membre du Comité d'Administration de la Société ;
- la lettre de Monsieur Paul Stéphane Allegrini de ses fonctions de membre du Comité d'Administration de la Société ;
- la lettre de Benikita de ses fonctions de membre du Comité d'Administration de la Société ;
- la lettre de Monsieur Grégory Benac de ses fonctions de membre du Comité d'Administration de la Société ;
- la lettre de Monsieur Thibault Manquin de ses fonctions de membre du Directeur Général Délégué de la Société ;
- le texte des projets de résolutions proposés ;
- un exemplaire des statuts de la Société.

Lecture est faite des projets de résolutions. Puis les résolutions suivantes sont mis successivement au vote de l'Assemblée Générale.

PREMIERE RESOLUTION

(Constatation de la démission des membres du Comité d'Administration de la Société)

Les Associés,

connaissance prise des lettres de démission de :

- **Monsieur Thibault Manquin**
- **Krzentowski Finances SAS**
- **Monsieur Eric Cicero**
- **Monsieur Paul Stéphane Allegrini**
- **Benikita SAS**
- **Monsieur Grégory Benac**

prennent acte de la démission des personnes susvisées de leurs fonctions de membres du Comité d'Administration de la Société à compter de ce jour.

Cette résolution est mise au vote
Vote pour : 27.706

Vote contre : 0

Abstention : 0

La résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

(A titre subsidiaire, révocation de Monsieur Paul-Stéphane Allegrini de ses fonctions de membre du Comité d'Administration)

Sans objet

TROISIEME RESOLUTION

(A titre subsidiaire, révocation de Monsieur Grégory Benac de ses fonctions de membre du Comité d'Administration)

Sans objet

QUATRIEME RESOLUTION

(A titre subsidiaire, révocation de Monsieur Eric Cicéro de ses fonctions de membre du Comité d'Administration)

Sans objet

CINQUIEME RESOLUTION

(A titre subsidiaire, révocation de Krzentowski Finance SARL de ses fonctions de membre du Comité d'Administration)

Sans objet

SIXIEME RESOLUTION

(A titre subsidiaire, révocation de Monsieur Thibault Manquin de ses fonctions de membre du Comité d'Administration)

Sans objet

SEPTIEME RESOLUTION

(A titre subsidiaire, révocation de Benikita SAS de ses fonctions de membre du Comité d'Administration)

Sans objet

HUITIEME RESOLUTION

(Détermination des Associés de la Société proposant la nomination Monsieur Thibault Manquin en qualité de membre du Comité d'Administration et nomination de Monsieur Thibault Manquin en qualité de membre du Comité d'Administration)

Les Associés,

sur proposition du ou des Associés suivants :

- **Monsieur Jean-Louis Tepper**
- **Ekita**
- **K&Co**
- **Monsieur Thibault Manquin**

nomment pour une durée de trois (3) ans prenant fin à l'issue des décisions collectives des associés

statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/10/2022, et à effet immédiat, renouvelable sans limitation :

Monsieur Thibault Manquin, né le 26/02/1971 à au Mans, demeurant 40 allée du Champ Tortu – 91190 Gif-sur-Yvette

en qualité de membre du Comité d'Administration, et

actent qu'il disposera, conformément à l'article 18 des statuts de la Société et en sa qualité de membre du Comité d'Administration, du nombre de droits de vote proportionnel au nombre d'actions détenues, directement ou indirectement, par l'Associé ou les Associés ayant proposé sa nomination par rapport au nombre total d'actions de la Société, soit un total de droit de vote égal à 15,83 %.

Cette résolution est mise au vote

Vote pour : 27.706

Vote contre : 0

Abstention : 0

La résolution est adoptée à l'unanimité

NEUVIEME RESOLUTION

(Détermination des Associés de la Société proposant la nomination de Benikita SAS en qualité de membre du Comité d'Administration et nomination de Benikita SAS en qualité de membre du Comité d'Administration)

Les Associés,

sur proposition du ou des Associés suivants :

- **Grégory Benac**
- **Monsieur Daniel Conte**
- **Consev Holding**
- **Monsieur Maarten Scholten**
- **Monsieur Martijn Kleijwegt**
- **Benikita**

nomment pour une durée de trois (3) ans prenant fin à l'issue des décisions collectives des associés statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/10/2022, et à effet immédiat, renouvelable sans limitation :

Benikita, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 3 rue de Messine – 75008 Paris, immatriculée au registre du commerce sous le numéro 812 203 057 R.C.S. Paris ;

en qualité de membre du Comité d'Administration, et

actent qu'il disposera, conformément à l'article 18 des statuts de la Société et en sa qualité de membre du Comité d'Administration, du nombre de droits de vote proportionnel au nombre d'actions détenues, directement ou indirectement, par l'Associé ou les Associés ayant proposé sa nomination par rapport au nombre total d'actions de la Société, soit un total de droit de vote égal à 38,79 %.

Cette résolution est mise au vote

Vote pour : 27.706

Vote contre : 0

Abstention : 0

La résolution est adoptée à l'unanimité

DIXIEME RESOLUTION

(Détermination des Associés de la Société proposant la nomination de Krzentowski Finance SARL en qualité de membre du Comité d'Administration et nomination de Krzentowski Finance SARL en qualité

de membre du Comité d'Administration)

Les Associés,

sur proposition du ou des Associés suivants :

- **Financière Saint James**
- **Monsieur Damien Dupouy**
- **Allegrini Finance**
- **Monsieur Eric Cicero**
- **Krzentowski Finances**

nomment pour une durée de trois (3) ans prenant fin à l'issue des décisions collectives des associés statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/10/2022, et à effet immédiat, renouvelable sans limitation :

Krzentowski Finances, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé 11 rue de Solferino – 75007 Paris, immatriculée au registre du commerce sous le numéro 490 169 455 R.C.S. Paris ;

en qualité de membre du Comité d'Administration, et

actent qu'il disposera, conformément à l'article 18 des statuts de la Société et en sa qualité de membre du Comité d'Administration, du nombre de droits de vote proportionnel au nombre d'actions détenues, directement ou indirectement, par l'Associé ou les Associés ayant proposé sa nomination par rapport au nombre total d'actions de la Société, soit un total de droit de vote égal à 45,38 %.

Cette résolution est mise au vote

Vote pour : 27.706

Vote contre : 0

Abstention : 0

La résolution est adoptée à l'unanimité

ONZIEME RESOLUTION

(Constatation de la démission de Monsieur Thibault Manquin de ses fonctions de Directeur Général Délégué de la Société)

Les Associés,

connaissance prise de la lettre de démission de :

Monsieur Thibault Manquin, né le 26/02/1971 à au Mans, demeurant 40 allée du Champ Tortu – 91190 Gif-sur-Yvette

prennent acte de la démission de Monsieur Thibault Manquin de ses fonctions de Directeur Général Délégué de la Société à compter de ce jour.

Cette résolution est mise au vote

Vote pour : 27.706

Vote contre : 0

Abstention : 0

La résolution est adoptée à l'unanimité

DOUZIEME RESOLUTION

(Nomination de Monsieur Alain Krzentowski en qualité de Directeur Général Délégué)

Les Associés,

conformément à l'article 17 des statuts de la Société (le Président ayant accepté la proposition de

nomination de M. Krzentowski en qualité de Directeur Général Délégué)

nomment pour une durée de trois (3) ans prenant fin à l'issue des décisions collectives des associés statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/10/2022, renouvelable sans limitation :

Monsieur Alain Krzentowski, né le 21 janvier 1947 à Chartes, demeurant 11, rue de Solferino 75007 Paris,

en qualité de Directeur Général Délégué,

décident que la nomination de Monsieur Alain Krzentowski pendra effet à compter du 1^{er} septembre 2020,

constatent que Monsieur Alain Krzentowski, préalablement pressentie, a fait savoir à l'avance qu'il acceptait le mandat de Directeur Général Délégué qui lui est confié, et précisé qu'il satisfaisait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat,

Cette résolution est mise au vote

Vote pour : 15.149 (Allegri Finance, Eric Cicero, Krzentowski Finances, Damien Dupouy, Financières Saint James, Ekita, K&Co, Monsieur Thibault Manquin)

Vote contre : 4.919 (Grégory Benac)

Abstention : 7.643 (Jean-Louis Tepper, Daniel Conte, Consev Holding, Niel Participations, Maarten Scholten, Martijn Kleijwegt, Benikita)

La résolution est adoptée à la majorité des voix

TREIZIEME RESOLUTION

(Pouvoirs pour formalités)

Les Associés,

confèrent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra d'accomplir.

Cette résolution est mise au vote

Vote pour : 27.706

Vote contre : 0

Abstention : 0

La résolution est adoptée à l'unanimité

* *

*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après relecture aux Associés, a été signé par le Président.



Le Président
Monsieur Gregory Benac

Annexe 1
Feuille de Présence

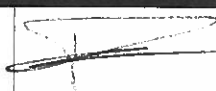
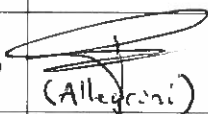
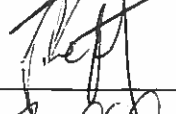
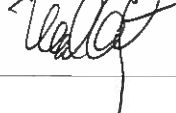
Annexe 1
Feuille de Présence

MARVAL
Société par actions simplifiée
au capital de 22.222 euros
Siège social : 130 avenue de Versailles – 75016 Paris
841 959 190 RCS Paris

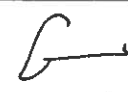
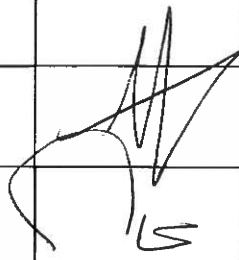
(ci-après la "**Société**")

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ASSOCIES
EN DATE DU 22 JUILLET 2020**

FEUILLE DE PRÉSENCE

Associés	Actions	Droit de vote ¹	Mandataire	Signature
Allegrini Finance	6.217	22,44 %		
Grégory Benac	4.914	17,74 %		
Eric Cicéro	1.111	4,01 %	 (Allegrini)	
Jean-Louis Tepper	1.323	4,78 %		
Daniel Conte	1.224	4,42 %		
Consev Holding	192	0,69 %		
Krzentowski Finances	1.956	7,06 %		
Damien Dupouy	1.224	4,42 %		
Financière Saint-James	1.705	6,15 %		
Ekita	1.386	5,00 %		
K&Co	1.386	5,00 %		

¹ Les pourcentages ont été arrondis au centième près.

Niels Participations	796	2,87 %		
Maarten Scholten	576	2,08 %		
Martijn Kleiwegt	576	2,08 %		
Benikita	2.956	10,67 %		
Thibault Manquin	164	0,59 %		
<u>TOTAL</u>	27.706	100%		

Certifiée sincère et véritable, la présente feuille de présence, arrêtée à**15**..... associés présents ou représentés possédant ensemble**27.706** actions de la Société.


Grégory Benac
Président


Thibault Manquin
Associée